

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis envisage de réaliser au Deux Canons à Sainte Clotilde en extension de l'Atelier existant, un Centre Technique Communal. Cette réalisation permettra de regrouper les plus importants moyens techniques communaux au sein d'un même ensemble, à savoir les Services Bâtiment - Atelier - Voirie - Garage - Signalisation - Magasin Général et par conséquent apportera une amélioration sensible à l'Approvisionnement de ces différents Services.

Cette opération dont le coût est estimé à 2 300 000,00 FF pourrait être financée de la manière suivante :

- Emprunt Mutuelle du Mans	500 000,00 F
- Emprunt C D C	1 500 000,00 F
- Participation communale (BS 77)	300 000,00 F

	2 300 000,00 F

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs, d'approuver le programme établi et de m'autoriser à solliciter des Mutuelles du Mans, un emprunt de 500 000,00 F.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marc GERARD. - donne lecture de l'avis des Commissions de Finances et de Travaux Publics : " Favorable. Toutefois, il faut lire à la place de "participation communale" FONDS PROPRE car les emprunts qui constituent le reste du financement sont bien évidemment aussi des participations communales".

M. Maurice CHANE KUNE. - Il y a seulement l'état de programme. Il n'y a rien comme projet d'exécution.

LE MAIRE. - Pour l'instant, c'est un état d'avant-projet nécessaire pour le financement.

M. Guy DUPONT. - Ce dossier a fait l'objet effectivement de réunions spécialisées avec les Adjointes qui s'occupent notamment d'approvisionnements et de travaux de régie. Il n'en est qu'à l'état du programme et de l'avant-projet.

Il est évident qu'il y aura des modifications à faire pour composer un dossier complet susceptible de faire l'objet d'un appel d'offres ou de travaux en régie.

Dans l'état actuel des choses, c'est simplement un schéma de principe qui est proposé. Il part de l'hypothèse que l'ensemble des Services Techniques-Régie doit être groupé au même endroit, à terme, en un certain nombre de phases, pour rentabiliser leur intervention.

L'accès se ferait par la voie qui va être construite entre le CD 44 et l'ancienne RN 2. A l'entrée, il y aura un parking fermé la nuit, permettant ainsi de stocker les véhicules communaux lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

DISCUSSION SUR PLAN

Il y aura trois grands groupes :

- 1^{er} Atelier sera légèrement agrandi avec des locaux récupérés,
- Centralisation de l'ensemble des approvisionnements communaux,
- La partie garage et gestion des véhicules qui feront l'objet d'un déplacement ultérieur.

En ce qui concerne une partie du financement, il y a quand même une urgence. : les Mutuelles du Mans mettent à notre disposition une somme de 500 000 Frs, à condition qu'elle soit utilisée rapidement.

Si nous voulons l'obtenir, il faut donc la demander rapidement et justifier notre demande par un programme.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

x

x

x